



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 39/2021-2026

Réponse au postulat de Rémi Schweizer et des membres de la Commission d'environnement et de développement durable « A nos jaquettes ! Pour une Commune exemplaire, motivée et motivante en matière de climat »

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

8 février 2023 | 9h30

Bâtiment administratif, Salle Chamberonne

23.01.2023



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Lors de la séance du Conseil communal du 29 juin 2022, M. Remi Schweizer a déposé un postulat, signé par tous·toutes les membres de la Commission d'urbanisme et de développement durable intitulé « A nos jaquettes ! Pour une Commune exemplaire, motivée et motivante en matière de climat! ».

Par ce postulat, les signataires demandent au Conseil communal d'encourager la Municipalité à s'engager résolument en matière de réduction de ses émissions de gaz à effets de serre (GES) et, tenant compte des engagements pris de longue date et des signes positifs donnés, que la Municipalité passe à la vitesse supérieure et renforce rapidement les mesures en la matière.

Les signataires listent, à titre de devoir d'exemplarité de la Commune, une série de demandes.

2. Contexte et préambule

Dans le cadre du traitement de la réponse à ce postulat, il paraît important de prendre les éléments séparément même si la thématique du climat se veut transversale. En effet, les demandes formulées concernent des domaines d'activité divers de notre administration et comme le démontreront les réponses, la mise en place de certaines actions seront réparties dans le temps pour des raisons techniques, de synergies ou de réflexions plus globales dans lesquelles elles sont intégrées.

3. Situation actuelle

Les principales sources de Gaz à Effet de Serre (GES) émises par notre administration se trouvent dans les combustibles, que ce soit pour le chauffage de nos bâtiments ou pour l'eau sanitaire des salles de gymnastique.

Chauffage des bâtiments et consommation d'eau sanitaire

Depuis bien des années maintenant, nous vantons les bienfaits du chauffage à distance CRICAD et bon nombre de nos bâtiments y sont déjà raccordés. Une dernière opportunité a été saisie lors du passage de la conduite d'alimentation CAD du quartier de l'Orée, le bâtiment de la voirie se voyant doté d'une introduction. Le remplacement du système de chauffage actuel fera l'objet d'un prochain préavis dans le cadre de l'extension de ce bâtiment. Bien que la législation soit permissive, nous appuyons, auprès des propriétaires, la démarche volontaire de raccordement à ce réseau comme ce fut le cas pour l'Orée. Un projet de bouclage de ce réseau est sur la table afin de le pérenniser et de le renforcer sur notre territoire. Le reste de nos bâtiments est encore chauffé aux énergies fossiles telles que mazout et gaz. Le remplacement est assuré lors des rénovations par exemple à l'Eglise ou à la Ruayre, de même, lors de nouvelles constructions comme aux Jardins du Château avec l'introduction de la géothermie.



Comme annoncé, la température de base de nos locaux a été abaissée à 20 degrés. Dans certains cas, il suffisait juste de baisser la programmation. Dans des cas plus vastes, une modification technique soit de la régulation, soit des vannes a été nécessaire. La problématique des bâtiments scolaires est connue et est la même en été. La possibilité d'influencer directement sur les vannes et sur l'ouverture des fenêtres requiert des utilisateurs une discipline à suivre les recommandations ce qui ne va pas de soi et provoque l'effet yoyo sur la régulation de certains locaux, phénomène que nous ne maîtrisons que peu. L'ensemble des bâtiments a ainsi été contrôlé et modifié. Le personnel communal s'en est bien accommodé et a pris les mesures vestimentaires nécessaires. Nous ne déplorons aucune remarque de parents d'élèves concernant cette adaptation.

Dans le même chapitre technique, la consommation d'eau sanitaire s'est vue régulée par la pose de systèmes à poussoir dans la majorité des douches des salles de gymnastique. La récupération d'eau pluviale pour l'alimentation des WC sera effectuée lors de la rénovation des sites de Chisaz et Marcolet, les plus gros consommateurs.

Energie véhicules communaux et partenaires

Une source non négligeable de GES provient des véhicules communaux, spéciaux pour la plupart d'entre eux, fonctionnant essentiellement à l'essence ou au diesel. Comme déjà vécu dans le dernier préavis de renouvellement, cette thématique est étudiée avec sérieux et, dès que cela est possible, une variante électrique est proposée. En plus d'agir sur nos propres véhicules, nous introduisons cette demande auprès de nos partenaires comme les tl et pour le ramassage des déchets, par exemple, effectué en priorité par un véhicule électrique. Il s'agira donc de continuer ces démarches en pesant les avantages et inconvénients de chaque utilisation, par acquisition ou par mandat.

Développement durable et plan de mobilité

La Municipalité souhaite lancer la réalisation de son plan climat en 2023, le poste de délégué·e au développement durable dont le pourcentage a été augmenté à 100% se veut également dans ce sens. Elle aura pour tâche de s'appuyer sur le plan cantonal afin de présenter un préavis dans la deuxième partie de l'année. En parallèle, un plan de mobilité de l'administration sera établi. Ce plan se fera en partenariat avec, d'une part, la commission du personnel et, d'autre part, les services cantonaux concernés au vu du nombre important d'enseignants (140) qui travaillent sur notre territoire. À ce jour, plus d'une centaine de macarons ou cartes sont distribués au personnel communal et au corps enseignant. Cette démarche sera soutenue par notre nouveau service ressources humaines.

Des efforts sont déjà consentis sur l'utilisation des consommables de notre administration comme les produits de nettoyage, les papiers et l'énergie électrique. En partenariat avec SIE SA, nous souhaitons augmenter la part d'énergie verte et notre part d'autoconsommation par le développement de notre parc de production photovoltaïque. Un préavis autorisant la Municipalité à utiliser un crédit cadre de Fr. 300'000.-, afin de saisir les opportunités d'installations liées à l'énergie renouvelable, sera présenté à votre Conseil. Des exemples d'actions ciblées existent déjà comme la mise en place du raccordement CRICAD pour le bâtiment de la voirie évoqué ci-dessus. De même, la possibilité de poser des panneaux sur des infrastructures existantes ou en construction qui n'auraient pas été envisagées lors du projet ou dont le projet ne le prévoyait pas, comme le Hub de transports publics qui sera érigé devant l'administration, non prévu dans le projet.



Cantines et réfectoires scolaires

Concernant la nourriture de nos cantines, elle est régie par des normes très strictes en matière d'équilibre selon la Société Suisse de Nutrition (ci-après SSN). Le Centre de Vie Infantile (ci-après CVE) est labellisé « fourchette verte » ce qui implique un repas végétarien 3x/semaine. Les jeunes enfants sont plus enclins à se familiariser à ce type de régime et les parents sont satisfaits de cette situation.

En Unité d'Accueil Pour Ecoliers (ci-après UAPE) (enfants de 4 à 6 ans), en Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire (ci-après APEMS) (enfants de 6 à 11 ans) et au réfectoire (enfants de 11 à 15 ans) les repas sont conformes aux recommandations de la SSN et les aliments sont répartis comme suit : 1/5 de protéines, 2/5 de fruits et légumes et 2/5 d'aliments farineux. Un repas par semaine est végétarien. Le grammage est défini selon ces recommandations par catégories d'âge. Les portions de protéines (viande, volaille, poisson, œufs, etc.) par personnes sont respectivement de 40g, 50g, 70g, 80g, pour les enfants de 0-1 an, 1-4 ans, 4-8 ans, 8-15 ans.

S'agissant d'une cuisine collective, le suivi des normes de la SSN représente une garantie de consommation modérée de protéines animales. Concernant les repas parascolaires, le service de plus d'un repas végétarien par semaine est problématique. Les produits végétariens qui sont à disposition des cuisines collectives sont pour le moment peu nombreux et de qualité médiocre. De ce fait les jeunes apprécient très peu ce type de repas, qui génèrent beaucoup plus de gaspillage qu'un repas apprécié. Kidelis n'a effectivement pas accès aux produits transformés et fabriqués exclusivement pour des enseignes de grande distribution. Le mouvement est toutefois en marche. Des aliments végétariens de qualité pour la restauration collective vont certainement arriver sur le marché et, le moment venu, nous ne manquerons pas de les mettre au menu de la semaine.

Etat énergétique des bâtiments communaux

La Municipalité a déjà entrepris les démarches afin d'améliorer la situation et se montrer exemplaire. Le point qui reste en exergue est l'état énergétique de nos bâtiments que nous nous sommes engagés à rénover. Ce sera le cas pour le bâtiment administratif avec un crédit d'étude en 2023 suivi des travaux en 2025 et 2026. Les bâtiments des Noutes et de Chisaz ne seront pas touchés car destinés à être remplacés par de nouvelles constructions. La salle de spectacles, les bâtiments de la Blancherie, de la rue du Centre 8 et du Quartier Pré-Fontaine 27 et 60 seront inscrits au plan des investissements. Le système de chauffage du refuge et du stand fera l'objet d'un préavis de réhabilitation et de rénovation fin 2023, début 2024.

Récapitulatif

Nous sommes conscients de l'importance de cette thématique mais également des conséquences et des impondérables liés à ces échéanciers. La commission consultative permanente de développement durable sera intégrée dans ces réflexions dès le printemps prochain par le service du patrimoine. Le crédit cadre demandé afin de disposer de moyens attribués à des actions concrètes allant dans ce sens montre également la volonté de la Municipalité de saisir toutes les opportunités d'amélioration de notre bilan énergétique.



4. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 39/2021-2026
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. D'adopter la réponse au postulat de Rémi Schweizer, signé par tous·toutes les membres de la Commission d'urbanisme et de développement durable intitulé « A nos jaquettes ! Pour une Commune exemplaire, motivée et motivante en matière de climat ! » telle que présentée.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 janvier 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie



Délégué de la Municipalité à convoquer : Laurent Bovay, Syndic